



L'installation de l'Union européenne dans la ville de Bruxelles (Belgique)

-

Impact et mobilisation des habitants (1958-2003)



Travail réalisé par *Pascale Thys et Patrick Sénéart*, chargés de mission à l'asbl Habitat et Participation

Pour le réseau mondial Habitat International Coalition et l'Alliance

A partir de documents écrits, d'interviews de divers acteurs et d'un reportage photographique.

Ce travail ne se veut pas une étude exhaustive sur la question, mais plutôt un travail de vulgarisation, pour un public non belge, centré sur les démarches de mobilisation des habitants et des associations d'habitants face à l'implantation des bâtiments européens dans la Ville de Bruxelles.

Nous tenons particulièrement à remercier

Jacques Giel et Grace Faes, co-fondateurs du KAPUTT

Jacqueline Gillissen, présidente d'IEB et du GAQ

René Schoonbrodt, ancien président de l'ARAU

Anne France Rihoux, secrétaire générale d'IEB

François Robert, journaliste au SOIR

Janvier 2004

L'installation de l'Union européenne dans la ville de Bruxelles (Belgique)

-

Impact et mobilisation des habitants (1958-2003)

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION GÉOPOLITIQUE</i>	4
<i>INTRODUCTION HISTORIQUE</i>	6
<i>PROBLEMATIQUES ILLUSTRÉES PAR QUELQUES QUARTIERS PARTICULIERS</i>	17
<i>SYNTHÈSE SUR LES ORIGINES DU RISQUE</i>	22
<i>LES ACTEURS DE LA MOBILISATION</i>	23
<i>LES ORIGINES DE LA MOBILISATION</i>	30
<i>LES RÔLES DES ACTEURS ET LEUR STRUCTURATION</i>	32
<i>TYPLOGIE DES PROCESSUS DE RESISTANCE DES ACTEURS</i>	38
<i>ROLE DE LA PRESSE ET DES MEDIA</i>	39
<i>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</i>	42
<i>CONTACTS</i>	46

Introduction géopolitique

La Belgique est un petit pays de **30.500 Km²** situé en Europe, aux frontières de la France, l'Allemagne, la Hollande et le Grand Duché de Luxembourg. Il comprend environ **10 millions** d'habitants répartis dans trois régions administratives : la Flandre (au Nord du pays), Bruxelles Capitale (au Centre) et la Wallonie (au Sud du pays). On y parle officiellement trois langues : le français, le néerlandais et l'allemand. Pays très urbanisé, la Belgique connaît une densité de population très importante (**335 habitants/Km²**).



La Belgique...

...dans l'Europe

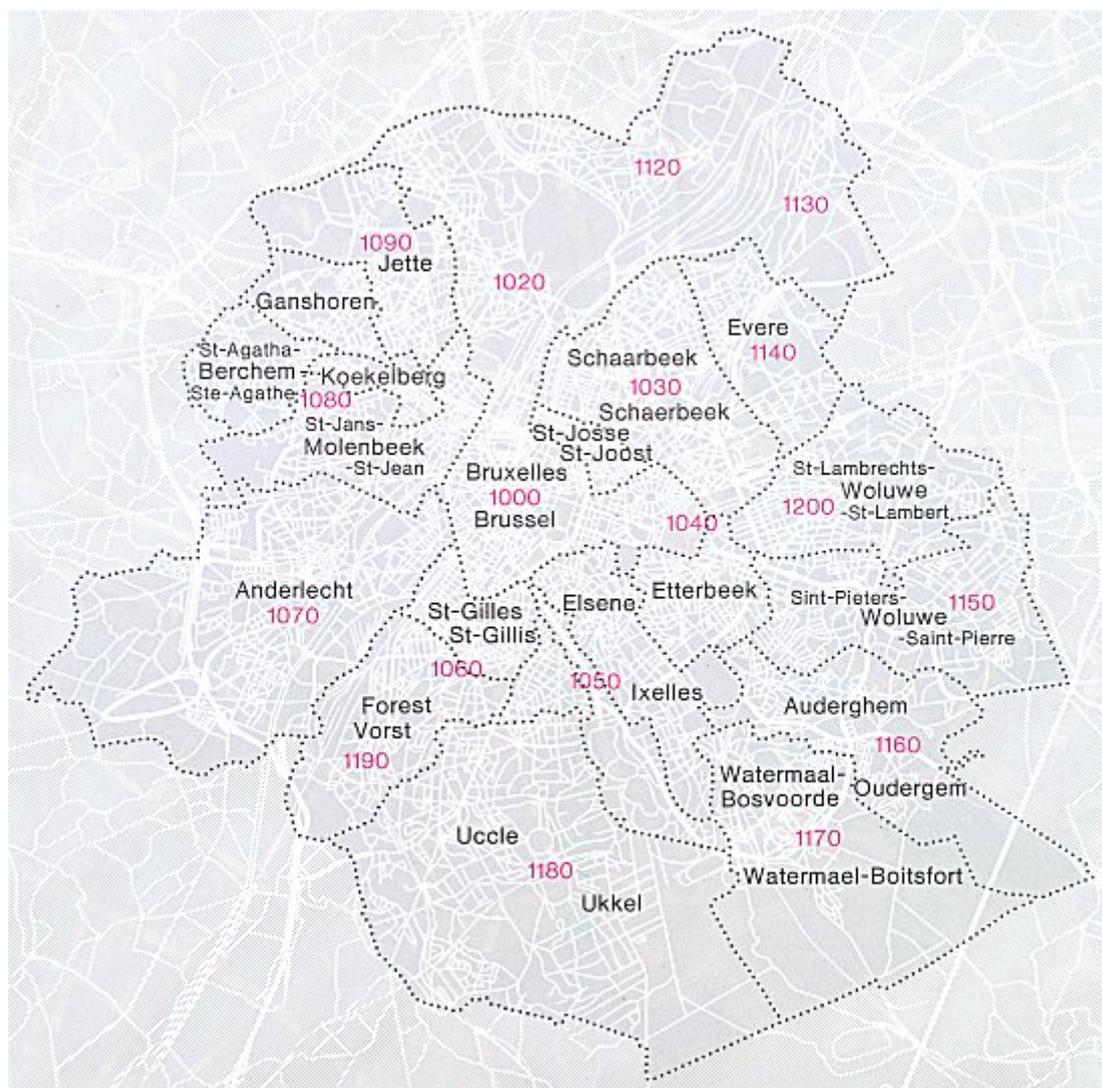


Bruxelles Capitale est une Région à part entière, avec ses institutions, depuis 1989, en plus d'être la Capitale du pays. Cette Région est proportionnellement la plus petite (**160 Km²**) et compte un peu moins d'**un million d'habitants**, mais possède dès lors une densité de population de zone urbaine (près de **6000 habitants par Km²**). Cette Région est divisée en **19 communes**

administratives. Chaque commune se compose de divers quartiers qui s'imbriquent les uns dans les autres. Le loyer mensuel moyen est de 1.140 €¹ tandis que le revenu mensuel moyen est de 1.860 € (loyer = 60% du revenu).

Bruxelles
Ses 19 communes

Bruxelles est située à moins de 300 km de 6 capitales européennes et est au croisement des grands axes européens de circulation (terre, mer, chemins de fer, air)².



Depuis le siècle dernier, Bruxelles a commencé à accueillir des organisations internationales. Elle étaient alors de petites tailles. Le grand mouvement a débuté dans les années '50 avec la venue des institutions européennes. Et depuis 1958, Bruxelles connaît des implantations de bâtiments européens situés de manière quelque peu anarchique sur l'ensemble du territoire bruxellois.

¹ Loyer mensuel charges comprises d'un appartement meublé de 4 pièces, construit après 1980 et de standing correspondant aux normes d'un cadre européen. Dans : Mathieu Van Criekingen, Le logement à Bruxelles : entre pressions de la mondialisation et réappropriation des quartiers anciens par les classes moyennes, notes pour la communication présentée au colloque « Le logement social au musée » Palais des Beaux-Arts, le 22 mai 2003

² Thierry Demey, Bruxelles, historique d'une capitale en chantier. De l'expo 58 au siège de la CEE, Tome 2, éd. Paul Legrain, Bruxelles, 1992

Le Parlement européen
et les symboles qu'il
véhicule



Parmi les divers acteurs impliqués, de nombreux niveaux de pouvoirs sont parties prenantes dans le processus d'implantation de l'Europe à Bruxelles, ce qui augmente la difficulté d'intervention. Par exemple on peut citer l'Union européenne, l'Etat fédéral, la Région de Bruxelles Capitale, les Communes.

Au niveau européen, aujourd'hui, Bruxelles est le siège d'une partie du Parlement, de la Commission, du Comité économique et social, du Comité des régions, de l'Etat major militaire, de tous les sommets européens. Environ 25.000 fonctionnaires y habitent de manière temporaire ou permanente, sans compter les lobbys, missions diplomatiques, ONG internationales et autres organisations qui veulent être à proximité des centres de décisions européens.

En 2004, dix nouveaux Etats membres seront accueillis et d'autres le seront un peu plus tard. Les conséquences sont prévisibles : les besoins en logements, salles de conférences, bureaux, crèches, etc. vont augmenter.

Les chantiers sont en cours, comme celui de l'extension du parlement européen (250.000m²) qui représente à lui seul 40.000m² de bureaux et d'hémicycles.

Ce travail va tenter de se concentrer sur quelques quartiers de Bruxelles – et principalement LE quartier dans lequel sont établies les principales institutions européennes a une superficie d'environ 1 km². Ces quartiers sont particulièrement représentatifs tant par la manière dont l'habitat a été traité lors de ces méga-installations que par les processus de mobilisation d'habitants ou d'associations d'habitants qui en ont résultés.

(Voir le chapitre sur les problématiques par quartier)

Enfin, il serait réducteur de dire que seule l'implantation de bâtiments européens est à la source de tous les maux urbanistiques et de déplacement de population qu'a connu Bruxelles. L'impact sur le quartier où se sont implantés les institutions européennes est énorme, mais très limité pour l'ensemble de la ville.

Dans la plupart des cas, c'est moins l'implantation du méga-projet qui a créé des problèmes que la non-gestion en amont et en aval de ces projets : aucune concertation avec les habitants et les commerçants, champ libre laissé aux spéculateurs fonciers, peu de réactivité des pouvoirs publics belges et bruxellois, etc.

Introduction historique

En synthèse :

En 1958 ont lieu les premières implantations de bâtiments européens. Tout s'opère de manière anarchique et au coup par coup. Les promoteurs immobiliers renforcent encore la destructuration de la ville et les phénomènes d'expulsion des habitants de ces zones. Ce n'est que dans les années 70-80 que Bruxelles commence à prendre conscience du saccage de son patrimoine urbain et de ses conséquences sur l'habitat.

C'est à cette période que des associations vont commencer à se mobiliser et à réagir face à ces problèmes, s'interrogeant sur le rôle des institutions européennes, mais aussi sur celui des pouvoirs publics belges qui ont « laissé faire » sans grande tentative de gestion du patrimoine urbain et de l'habitat.

A partir de 1989, Bruxelles devient une Région qui peut se gérer de manière autonome. Des Plans Régionaux de Développement sont élaborés et deux visions différentes des institutions européennes vont se succéder. En 1991, l'Europe est encore considérée comme la principale responsable de tous les maux urbains : exode, hausse des prix du loyer, chancres urbains, etc. Depuis 1999, la vision devient plus nuancée et les apports de l'Europe sont valorisés. Les problèmes que connaît Bruxelles sont analysés différemment et des outils plus coercitifs pour la gestion urbanistique sont mis en place.

En 2001, grâce au Traité de Nice, Bruxelles va enfin avoir de vrais interlocuteurs au niveau européen.

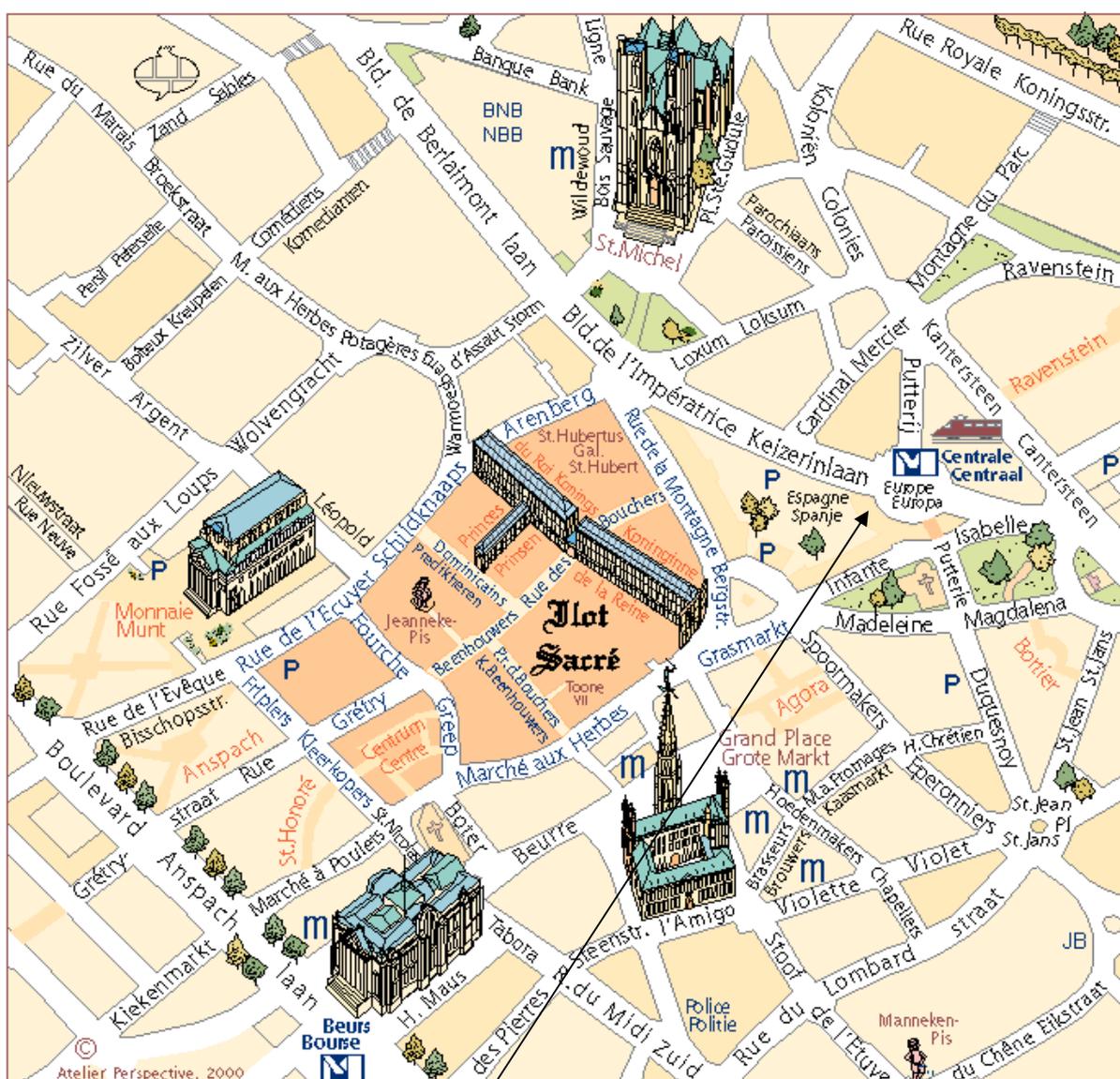
PHASE DE DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS EUROPEENNES AVANT LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT (1958-1989)

En 1958 ont lieu les premières installations des services administratifs européens, un peu partout dans Bruxelles, au hasard des disponibilités. Cette politique au cas par cas est encore renforcée, dans ses aspects négatifs, par une volonté belge – lors de la bataille pour le siège européen - de mettre à disposition les infrastructures nécessaires à l'accueil des institutions.

« Nous avons constaté que, selon l'impression de la population et de l'avis des experts, les choses se sont faites au coup par coup, sans programmation. (...) Les promoteurs immobiliers se sont en outre immiscés dans le développement anarchique du rôle de capitale européenne de Bruxelles. (...) Ni l'Etat belge, ni les institutions européennes n'ont géré les projets

d'implantation administrative en assurant eux-mêmes leur développement.³ ».

En effet, il y a eu un manque de gestion publique, tout c'est toujours fait de façon cachée entre l'Etat fédéral, principalement le Premier Ministre, et les banquiers. Un des exemples souvent cité est celui de la construction du Parlement : les promoteurs prétendaient construire un Centre International de Congrès (car aucune décision n'avait été prise à l'époque en ce qui concerne le siège du Parlement) alors qu'il s'agissait bel et bien de la construction du futur Parlement.



Les bâtiments européens se situent non loin du « cœur historique de Bruxelles »
 Mais il faut être honnête et reconnaître que d'autres facteurs ont contribué à détruire le paysage urbain bruxellois comme

³ Intervention de Denis Grimberghs in « Proposition de résolution concernant l'implantation des institutions européennes », Parlement de la Région Bruxelloise, février 2003.

l'exposition universelle de 1958, les grands travaux comme la jonction ferroviaire Nord/Midi, l'installation massive de bureaux au détriment du logement. Une vague de « modernité » s'était abattue sur Bruxelles dès avant l'arrivée des institutions européennes et avait déjà commencé à mettre en chantier la Ville, créant une métamorphose urbaine prise comme contre-exemple de par le monde : la **bruxellisation**.

En effet, au contraire d'autres villes qui s'accroissent par un mouvement d'extension territorial, Bruxelles a tendance à rester dans son périmètre existant : les nouvelles constructions se réalisent sur les fondations des anciennes et/ou en détruisant l'existant.



La célèbre « Grand-Place » de Bruxelles (architecture de la fin du XVII^e siècle)

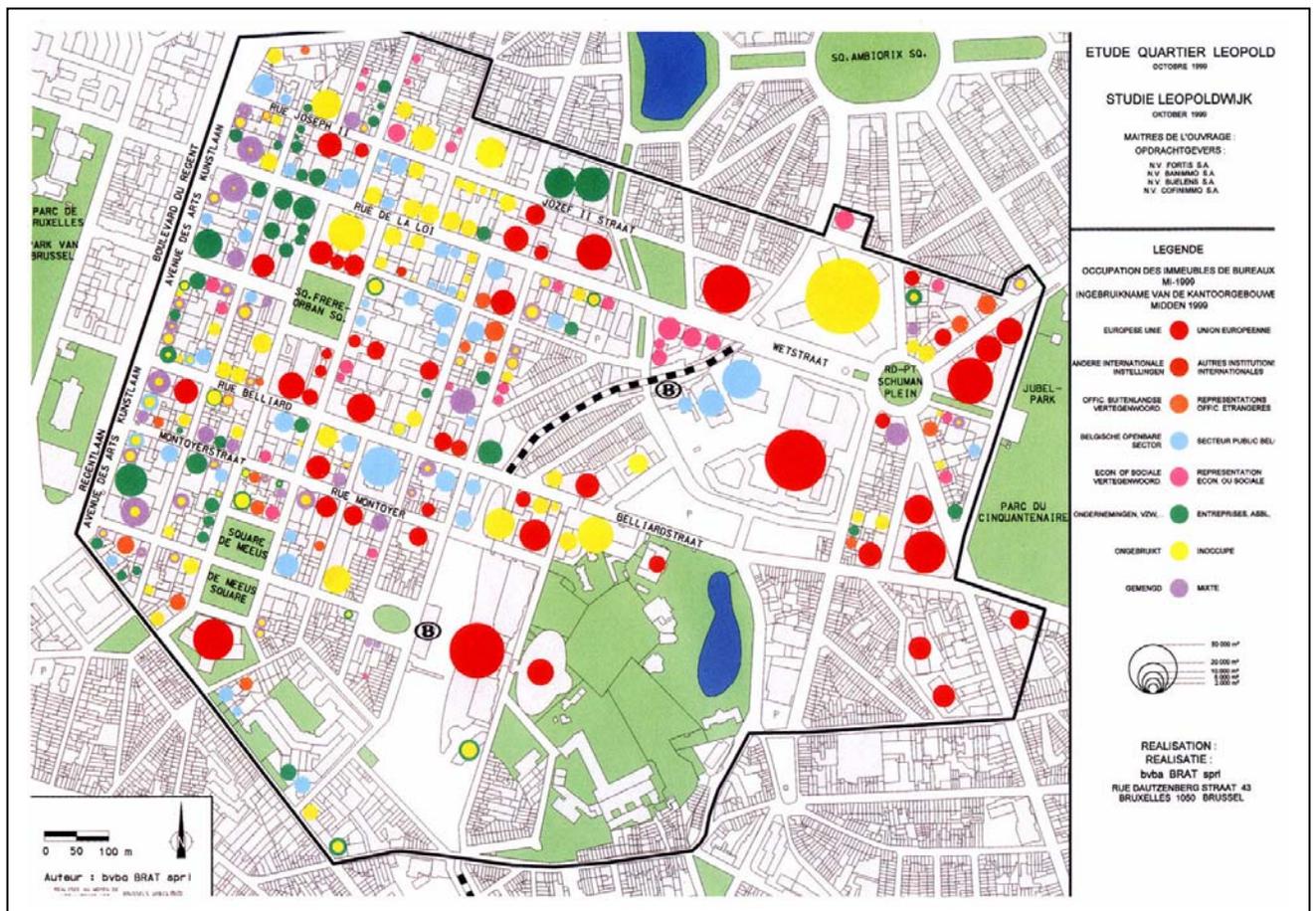
Ce n'est que dans les **années '70-'80** que l'on prend conscience du saccage de patrimoine urbain de Bruxelles et que des actions sont mises en place. C'est dans ce nouveau contexte de prise de conscience que les premières évaluations des conséquences liées aux implantations des institutions européennes vont se réaliser.

Deux facteurs principaux sont causes de l'expulsion des habitants dans le quartier européen :

1. **L'implantation des « monstres » architecturaux** des institutions européennes. Pour pouvoir les construire, des zones entières d'habitat sont rasées. Il s'agit de la manière la plus visible de détruire l'habitat urbain.
2. **La présence toujours plus importante de bureaux** à proximité qui se coulent dans le paysage urbain en

respectant les normes urbanistiques des lieux. Mais cette densification à outrance du secteur tertiaire prive ces zones de la mixité nécessaire à une qualité de vie des habitants. Cette manière est plus insidieuse, mais elle fait tout autant fuir les habitants, créant en plus des chancres urbains.

Une étude récente montre que les institutions européennes et internationales occupent 27% du parc de bureaux, contre 30% par le secteur privé, et 43% par les administrations bruxelloises.⁴ Bruxelles compte actuellement 12m² de bureaux par habitants alors que Londres et Paris ne disposent que de 3m² par habitants⁵.



(On constate sur la carte ci-dessus que les bureaux de l'Union européenne sont inscrits en rouge. Les autres cercles de couleur indiquent la présence de nombreux autres bureaux dont les activités sont en lien avec le développement de l'Europe.)

Enfin, il faut aussi tenir compte des effets indirects et négatifs de ces implantations de l'Union Européenne, principalement pour le quartier dans lequel sont situés les institutions européennes :

⁴ L'Etat premier consommateur immobilier à Bruxelles, Metro, 17/6/2003

⁵ Philippe Delvaux, Bilan 2002 de l'observatoire des bureaux, dans Trait d'union, AVCB, n°2003/06, août 2003, Bruxelles

augmentation des loyers ; fragilisation d'une partie de la population ; exode des classes moyennes, ...⁶

Contrairement à d'autres pays, la Belgique n'a pris aucune mesure d'ensemble par rapport à l'installation des organisations internationales.

En décembre 2003, la Commission européenne critique l'architecture dominante du quartier européen et l'absence de planification à long terme. Elle souhaite multiplier les acquisitions immobilières (en 2003, 47% des surfaces utilisées sont la propriété de l'Union européenne) afin d'avoir une influence sur le développement et d'assurer une certaine qualité architecturale aux immeubles européens. Autre changement : la Commission propose d'ouvrir le rez-de-chaussée de ces immeubles aux surfaces commerciales afin de favoriser la mixité du quartier.

PHASE DE DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS EUROPEENNES APRES LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT (1989-2005)

En **1989**, Bruxelles devient une Région de Belgique avec ses propres institutions (comme la Région wallonne et la Région flamande), ce qui signifie que les habitants de Bruxelles pourront prendre leur sort en main.

Avant que les institutions propres à la Région de Bruxelles ne soient concrètement mises en place en 1989, Bruxelles était « gérée » par l'Agglomération de Bruxelles. En réalité l'Agglomération avait très peu de marge de manœuvre car elle était directement sous tutelle du pouvoir central via le Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise ; elle n'était pas compétente en matière urbanistique ; les rapports avec l'Europe étaient de la compétence du gouvernement national via les Affaires étrangères.

C'est aussi en 1989 que Bruxelles annonce son intention d'élaborer un Plan Régional de Développement (P.R.D.). Cette année-là, on observe une hausse des prix de l'immobilier de **+23,5%**.

Le 29 août **1991**, Bruxelles a une première ordonnance organique de la planification et de l'urbanisation. Elle sera plusieurs fois modifiée et actualisée durant les années suivantes.



En **1995**, le premier **Plan Régional de Développement** voit le jour. Il comprend une analyse de la situation et l'énoncé des réponses politiques face aux problèmes qui se font jour. Le problème qui apparaît clairement aux yeux du politique est celui du logement.

Dès lors que le Plan Régional de Développement met en avant la défense du logement à Bruxelles, **l'Europe est dans le collimateur** à cette époque. Deux facteurs sont dénoncés :

Le Conseil des Ministres



La Commission

1. **La présence massive de l'immobilier de bureau** (la superficie totale des bâtiments des institutions et organes des établissements européens revient à **1,2 millions de m2 ou 13%** de la superficie totale des bureaux dans la ville – en 1998). Ces bureaux ont évincé des zones de logements et ont également créé des « trous » dans le tissu urbain.
2. **La présence de fonctionnaires européens** (20.052 fonctionnaires européens en 1998 dont 26% sont belges). D'une part, la présence de ces eurocrates crée une hausse très nette des prix du logement résidentiel ; d'autre part, ces fonctionnaires européens ne contribuent pas à l'impôt prélevé par l'Etat belge sur les revenus du travail.

Deux autres facteurs explicatifs de la situation bruxelloise du logement sont alors moins mis en avant :



Le Parlement européen en chantier

L'exode urbain important depuis la fin des années soixante (Bruxelles a perdu 10 à 15% de sa population durant le XXème siècle).

La bonne conjoncture économique mondiale aux lendemains de la première guerre du Golfe qui a aussi entraîné les prix du logement à la hausse.

En 1996, la synthèse du Plan Régional de Développement intègre, au premier souci de logement, deux autres critères de développement : « *la cohabitation entre croissance économique et qualité de vie en ville* ».

L'Europe est toujours vue de manière principalement négative : « *Pour les habitants de la Région, l'image que l'Europe donne est, d'une part celle d'un personnel très bien rémunéré et ne participant que très indirectement aux coûts de l'espace urbain et, d'autre part, celle d'un gigantesque chantier à ciel ouvert, perturbant une circulation toujours plus difficile et démembrant chaque jour davantage un quartier jadis remarquable*⁷. »

⁷ « Bruxelles l'europeenne. Regards croisés sur une Région Capitale », par l'Institut d'Etudes européennes, Université Catholique de Louvain-la-Neuve, éd. Tempora, 2001.

Les Bruxellois commencent vraiment à réaliser que la Commission européenne n'est pas installée à titre temporaire, mais est là de manière permanente. Les responsables des institutions européennes, conscients des nuisances pour les riverains, entament un tournant politique : envisager une cohabitation plus harmonieuse avec les Bruxellois et valoriser les apports économiques de la présence européenne à Bruxelles.



Lieu de « rendez-vous »
aux abords du parlement

En 1999, un **nouveau Plan Régional de Développement** est élaboré dont la visée est de trouver « *un équilibre entre les besoins de l'Europe et le souci de qualité de vie et d'harmonie urbaine des Bruxellois*⁸. » Un groupe de travail et de concertation permanent est instauré. Il comprend des représentants de la Région de Bruxelles et des 5 organes et institutions européennes basés à Bruxelles⁹. Leur objectif est de « *objectiver l'ensemble des nouveaux besoins rencontrés par les Européens dans la perspective de l'élargissement et de l'approfondissement de l'Union européenne*¹⁰. » Un inventaire des besoins sociaux des Bruxellois (crèches, écoles, équipements sociaux, etc.) permet d'intégrer la dimension européenne dans le P.R.D.

Le constat est alors que la Région bruxelloise manque de dynamisme économique global et que tous les problèmes ne sont pas imputables à la présence d'institutions européennes.

Dans ce nouveau P.R.D., on mentionne toutes les retombées économiques positives dues à la présence européenne (l'Union européenne, mais aussi l'OTAN, l'Union de l'Europe Occidentale, etc.) : **62.000 emplois directs ou semi-directs et des dépenses s'élevant à 5,4 milliards d'euros**.

Il s'agit de **10% de l'emploi et de 13% du Produit Intérieur régional Brut** qui sont redevables de la présence des institutions internationales dont, principalement, l'Union européenne à Bruxelles¹¹.

(voir tableau page suivante)

	EMPLOI DIRECT (1998)
Commission européenne	15.299 emplois
Parlement européen	1.583 emplois

⁸ Bruxelles, l'europeenne, op. cit.

⁹ L'Association des fonctionnaires européens pour la qualité de vie est fondée, dans le but de trouver des solutions concrètes pour les problèmes urbanistiques dans le quartier Schuman.

¹⁰ Bruxelles, l'europeenne, op. cit.

¹¹ « L'impact socio-économique des institutions européennes et internationales dans la Région de Bruxelles-Capitale – Passé et avenir », par IRIS Consulting, Bruxelles, 1998

Conseil des Ministres	2.431 emplois
Autres institutions	739 emplois
	20.052 fonctionnaires
	(IRIS Consulting ¹² – 1998)

Selon cette étude, l'emploi européen a augmenté de 23% depuis 1994 et doublé par rapport à 1981. Par emplois semi-directs, il faut entendre : les prestataires de services, la presse internationale, les services de traduction et d'interprétariat, les cabinets d'avocat, les écoles européennes, etc.). On pourrait encore y ajouter tous les emplois indirects liés, par exemple, à l'HORECA¹³, etc.

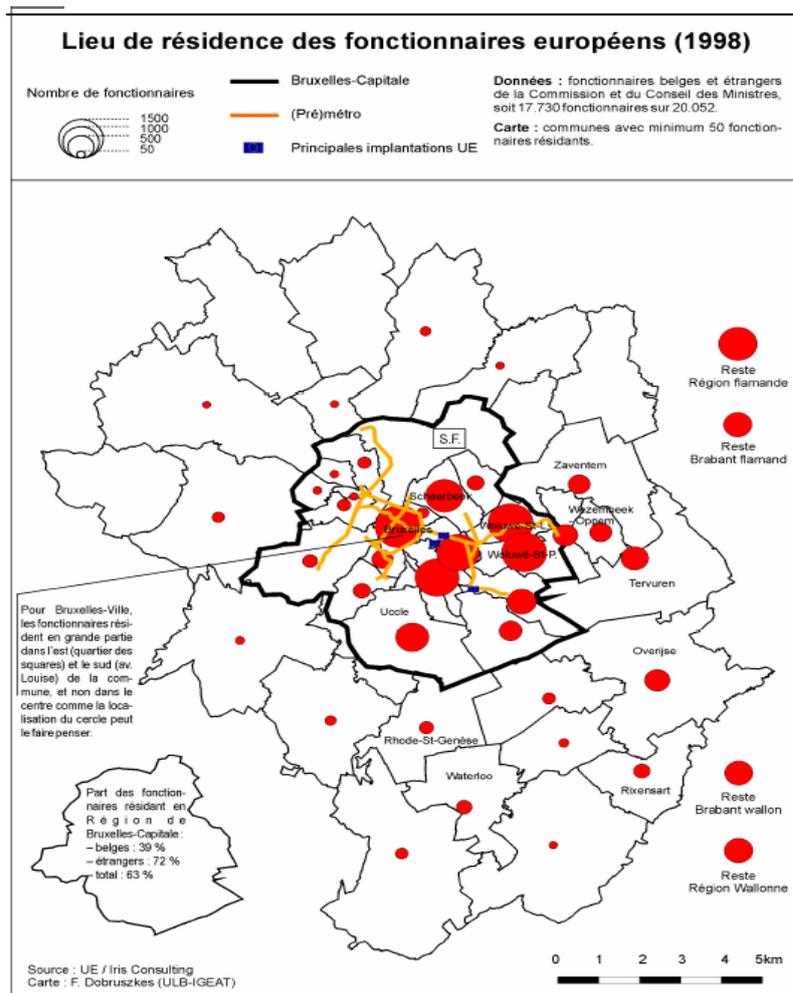


figure 2

it que si le Revenu Intérieur régional Brut de Bruxelles est supérieur à celui des autres capitales de l'Union européenne, **le revenu moyen par habitant à Bruxelles est inférieur de 7% à la moyenne nationale** (beaucoup de fonctionnaires européens n'habitent pas

¹² « L'impact socio-économique des institutions européennes et internationales ... », op. cit.

¹³ HOTels, Restaurants, CAFés

Bruxelles et la moitié des travailleurs bruxellois n'y habitant pas non plus). Ceci s'intègre dans le constat du manque de dynamisme global de la Région de Bruxelles.

En 2001, un outil de gestion plus coercitif voit le jour à Bruxelles : le **PRAS** (Plan Régional d'Affectation du Sol). Il s'agit d'un outil stratégique d'aménagement du territoire qui détermine ce qui peut être ou non entrepris en terme d'implantation sur le sol de la Région de Bruxelles.

Enfin, malgré les « bonnes résolutions », il semble que les réalisations sur le terrain se fassent attendre : « *Aucune production de logements n'a pratiquement été réalisée dans le quartier européen malgré les promesses faites il y a plus de 10 ans.*¹⁴ ». Malgré les divers plans émanants de l'Etat fédéral (2002) et de la Région (2002), qui prévoient d'installer du logement dans la mer de bureaux qu'est devenu le quartier européen, les demandes de permis récentes (2003) montrent que les propriétaires promoteurs continuent à construire du bureau et à supprimer du logement existant¹⁵.

Le quartier européen est devenu mono fonctionnel, il se compose aujourd'hui essentiellement de bureaux (3 millions m² de bureaux – 150.000 m² de logements).



Quartier européen –
arrière de la Commission

Aujourd'hui, les priorités semblent être le *sauvetage des îlots résidentiels* où il faut faire venir de nouveaux résidents et la *défense des commerces de proximité* pour conserver mixité et qualité de vie à ces quartiers.

Cette même année, un autre facteur déterminant se déroule : le 10 juillet 2001, **le Traité de Nice** va instituer les Communautés européennes (entré en vigueur en juillet 2003). Ce traité de Nice va permettre aux autorités bruxelloises d'avoir enfin des interlocuteurs européens dans les débats concernant l'implantation des bâtiments européens. Jusque là, les principaux interlocuteurs semblaient être uniquement les promoteurs immobiliers.

En 2002 la Région de Bruxelles Capitale a débattu de la question des implantations européennes dans le tissu urbain bruxellois. Une résolution a été adoptée par la Région. Tout en reconnaissant que le manque de structure de concertation a conduit à créer des effets néfastes aux points de vue urbanistique, social et sur le marché de l'immobilier, et tout en réaffirmant sa volonté d'accueil de l'Europe à Bruxelles dans le

¹⁴ Intervention de Denis Grimberghs, op. cit.

¹⁵ Anne France Rihoux, Quartier européen : du logement sur plan, dans Bruxelles en mouvement, n°98, avril 2003, Bruxelles

respect de la ville et de ses habitants, la Région considère qu'il est nécessaire de *rendre leurs droits aux habitants afin de réhabiliter la vie urbaine en concevant le développement du quartier européen de manière intégrée et volontariste* tel que défini par le projet de ville du PRD.¹⁶

Aujourd'hui le souhait principal des habitants est que l'on arrête de sortir plan après plan, et que l'on mette en place une cellule opérationnelle qui s'occupe de la gestion, du respect des engagements et de l'accompagnement des projets pour le quartier européen.

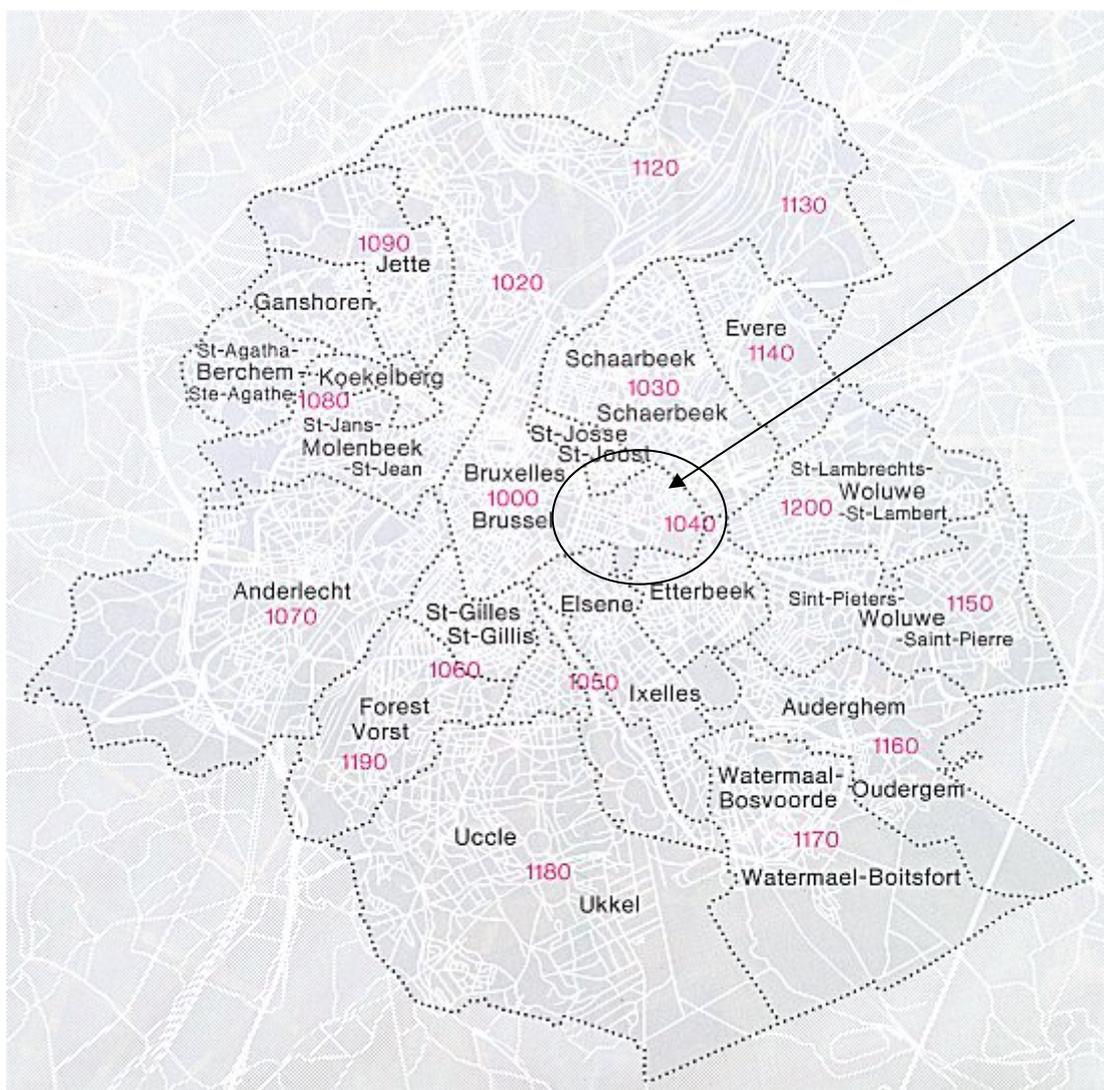


*Les zones
d'habitat dans le
quartier
européen*

¹⁶ PRD = Plan Régional de Développement de la Ville de Bruxelles. Source : Conseil de la région de Bruxelles Capitale, ouvrage cité

PROBLEMATIQUES ILLUSTRÉES PAR QUELQUES QUARTIERS PARTICULIERS

Le quartier européen dans Bruxelles



LE QUARTIER DU BERLAYMONT¹⁷

OU L'ILLUSTRATION DE L'INCOHERENCE POLITIQUE DES MEGA PROJETS

Dans les années '80, trois pâtés de maisons ont été vidés de leurs habitants en vue de réaliser une extension des bureaux du Berlaymont (bâtiment européen en forme de croix).

Trois années plus tard, le projet a changé et l'extension est prévue d'un autre côté. Que faire pour se débarrasser de toutes ces maisons vides ? Quelques maisons ont été revendues à des particuliers. Des entreprises immobilières en ont achetées d'autres pour en faire des flats ou des bureaux. Mais la plupart des logements restent inoccupés, provoquant des problèmes de voisinage, d'insécurité et d'habitabilité pour les riverains. Un projet de rénovation à grande échelle a été mis en veilleuse. Bref, le quartier se transforme en taudis.

Les auteurs de l'ouvrage cité (voir note de bas de page) soulignent que « *les responsabilités doivent être établies quant à la gestion des conséquences européennes de l'implantation à Bruxelles. Les institutions européennes ne peuvent occulter plus longtemps leur rôle fondamental dans le devenir de leur quartier. Elles ont la personnalité juridique et ratifient en connaissance de cause les contrats d'acquisition ou de location d'immeubles, même si le gouvernement belge détient in fine le pouvoir d'approuver ou de refuser l'implantation.* ». Ils estiment que trop souvent les promoteurs immobiliers ont eu le champ libre alors que les pouvoirs publics avaient un devoir de régulation.



Sans entrer dans les détails, rappelons les péripéties de ces dernières années qui ont condamné ce bâtiment à des années de travaux pour y enlever l'amiante (matériau extrêmement nocif pour la santé), ce qui a coûté extrêmement cher et a amené les eurocrates à devoir être hébergés dans d'autres locaux.

Berlaymont, ex-siège de la Commission en chantier depuis 1991 (désamiantage)



¹⁷ Lire à ce propos « L'Europe en quartiers – Comment accompagner la présence de l'Europe à Bruxelles ? », brochure réalisée par 5 comités de quartier à Bruxelles, avec le soutien de l'ARAU, du BRAL, d'Inter-Environnement Bruxelles et de deux syndicats européens, Bruxelles, 1995.

LE QUARTIER DE LA GARE DU LUXEMBOURG¹⁸

OU L'ILLUSTRATION DE L'INCAPACITE TANT DU COTE PUBLIC QUE PRIVE A GERER LA RENOVATION URBAINE NECESSAIRE SUITE AUX MEGA PROJETS

Le taux d'inoccupation élevé des logements de ce quartier est très inquiétant. Quelques poches résidentielles résistent, mais environ 110.000 mètres carrés de logements étaient vides dès 1987. Cela pose la réelle question des chances réelles de survie des habitants devant le « *rouleau compresseur de l'immobilier administratif*. »

Dans ce quartier, pas d'action de rénovation consistante de la part du secteur public et une taudification qui s'amplifie. Plusieurs projets se sont succédé : projet de rénovation d'un patrimoine néo-classique remarquable, projet de démolition, projet d'un grand complexe bureaux-parking. Mais rien n'a été réalisé jusqu'à présent. Certains immeubles se sont même partiellement effondrés sur la voie publique « *transformant le quartier en planète sauvage* ». « *La rage spéculative s'apparente ici à une guerre sans merci contre l'urbanité.* »



*Une rénovation de la gare
qui s'apparente à du
« façadisme »*

Seuls les promoteurs privés s'y sont essayés en rénovant ces logements en studios, flats-hôtels ou résidences de luxe pour une clientèle internationale de passage. Mais la réhabilitation en logements de luxe est le plus souvent un mirage et ces promoteurs privés s'y sont cassés les dents.

En octobre 2001, lors de la présidence belge, le collectif BruXXel a investi la gare pour « en faire un espace d'information, de réflexion et d'action, tant autour des enjeux européens que de différentes initiatives qui inventent de nouvelles pratiques culturelles, sociales ou politiques ».

Le collectif était composé d'autres collectifs et associations comme le Nova, City Minded, le collectif Sans Nom, ... et de personnes individuelles.

Le collectif a offert « un autre regard sur la mondialisation galopante et fourni les critiques nécessaires face à une situation actuelle dans laquelle le pouvoir économique pèse de tout son poids dans le processus de globalisation ».¹⁹

¹⁸ « L'Europe en quartiers – Comment accompagner la présence de l'Europe à Bruxelles ? », op. cit.

¹⁹ Stéphanie Meyer, Gare en désaffectations, la Libre Belgique, 23/11/2001

QUARTIER DE LA CHAUSSEE DE WAVRE ET DE LA RUE DU TRONE²⁰

OU L'ILLUSTRATION DE L'INUTILITE DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT FACE AU POIDS DES MEGAS PROJETS

En 1994, une rangée d'hôtels de maître typique de l'imagerie urbaine bruxelloise a été renversée. Pourtant, le Plan Régional de Développement bruxellois prévoyait de protéger cet îlot en tant que : « *périmètre d'intérêt culturel, historique, esthétique et d'embellissement* ».



Exemple de maison de maître typique

Alors, que s'est-il passé ? Des promoteurs immobiliers ont réussi à obtenir une dérogation à ce plan de secteur et malgré le recours des habitants devant le Conseil d'Etat, l'îlot est éventré et un nouveau « mammouth » de bureaux s'apprête déjà à surgir de terre.

A nouveau la logique immobilière de tertiairisation de Bruxelles a prévalu sur les notions d'habitat ou de patrimoine urbain.

QUARTIER LEOPOLD²¹

OU L'ILLUSTRATION D'UN PROCESSUS AVORTE DE PRISE EN CHARGE DIRECTE PAR LES HABITANTS DES PROBLEMES CRES PAR UN GRAND CHANTIER IMMOBILIER

En février 1988, une association de quartier (l'Association Quartier Léopold) a fait arrêter les travaux sur le chantier de l'hémicycle grâce à un jugement prononcé en sa faveur par le tribunal de première instance de Bruxelles. A partir de ce moment, les investisseurs privés acceptent de négocier avec les habitants et les résultats de ces négociations sont un accord cadre en juin 1988.

Cet accord-cadre prévoit une concertation préalable permanente, aux fins de prévenir les nuisances dues aux travaux, d'assurer la sécurité et le relogement des riverains, de promouvoir

²⁰ « L'Europe en quartiers – Comment accompagner la présence de l'Europe à Bruxelles ? », op. cit.

²¹ « L'Europe en quartiers – Comment accompagner la présence de l'Europe à Bruxelles ? », op. Cit.

l'animation commerciale et culturelle, de favoriser le développement économique et de préserver le patrimoine.

Les opérations de rénovation urbaine et de construction de l'hémicycle européen se font alors de manière concertée entre les différents partenaires : l'association de quartier, les habitants, les entreprises et les maîtres d'ouvrage. Les pouvoirs publics (via la SDRB – Société de Développement Régional de Bruxelles) sont chargés de coordonner les opérations.

Cependant, en 1991, les pouvoirs publics chargés de coordonner le dispositif (SDRB) se voient contraints de suspendre leur action parce que leur activité ne figure pas à l'ordre du jour de son plan budgétaire. En clair, cela signifie que l'habitat ne figure pas dans les priorités des politiques régionales.

Depuis, les spéculateurs sont revenus à la charge et le projet d'une rénovation urbaine dans un cadre non spéculatif est au point mort. Le bilan de cet accord-cadre est dès lors mitigé.

Quelques exemples de spéculation foncière dans le quartier ...



QUARTIER DES « INDIENS DE LA RESERVE »²²

OU L'ILLUSTRATION DES MENACES QUI PESENT SUR LE DERNIER QUARTIER RESIDENTIEL



Les habitants de ce quartier, situé dans une zone entièrement affectée au logement par le plan de secteur de la Ville, sont appelés, semble-t-il, irrespectueusement, par les fonctionnaires du Berlaymont « les Indiens de la réserve ». Il s'agit de la dernière enclave habitée par des logements (maisons unifamiliales) dans un univers de bureaux.

A l'évidence, cette situation attire les convoitises spéculatives et de nombreuses tentatives ont déjà eu lieu, créant un climat d'incertitude pour les habitants. Le grand danger serait que les habitants finissent par désertier volontairement ces lieux suite à ces incertitudes, laissant les promoteurs immobiliers construire de nouveaux bureaux.

SYNTHESE SUR LES ORIGINES DU RISQUE

Les divers éléments du tableau des « risques » et de leurs origines ont été posés, ils concernent surtout le quartier européen. Pour une plus grande clarté de l'exposé, nous les rappelons brièvement ici et rappelons qu'il ne faudrait pas oublier que bien d'autres facteurs que l'implantation des bâtiments européens ont contribué à ces phénomènes :

- ***La mise à mal d'un patrimoine urbain historique*** : une destructuration de la ville et des fonctions urbaines (la « bruxellisation ») ; une perte de patrimoine urbain suite à l'abandon volontaire pour des raisons spéculatives ; des chancres urbains laissés parfois durant des années car certaines expulsions ne sont pas suivies de démolition-reconstruction (suite aux luttes des associations ou aux extensions de la Commissions qui changent de destination géographique).
- ***Mort de certains quartiers en terme de dynamique*** : les changements dans le tissu urbain et la tertiairisation de ces quartiers font que les habitants soit les désertent, soit ne les habitent plus (au sens fort du terme) ; l'implantation massive d'espaces de bureaux-parking ne permet pas la création de lieux de vie et de convivialité ; cette arrivée massive du

²² « L'Europe en quartiers – Comment accompagner la présence de l'Europe à Bruxelles ? », op. cit.

secteur tertiaire (outre les bureaux de la Commission) a supprimé la mixité urbaine nécessaire à la vie des quartiers.

- ***Augmentation des coûts du loyer et exode en chaîne*** : un Bruxellois moyen consomme environ 60% de son revenu à son loyer. C'est pourquoi beaucoup ont choisi, dans les années '60 et '70 de quitter Bruxelles pour des espaces moins chers. Cet exode a eu pour conséquence de vider Bruxelles de ses habitants, surtout les plus riches. Mais les lieux investis alors ont eux aussi subi le contre-coup de cet exode massif et ont vu leurs prix augmentés, chassant toujours plus au Sud du pays les revenus les plus bas. L'implantation de la Commission n'est pas seule responsable, mais un axe Bruxelles-Luxembourg traverse le pays et crée également un exode de part et d'autre de cet axe.

- ***Une mobilité à l'intérieur de la Ville toujours plus difficile*** : comme bien d'autres villes, Bruxelles se bat avec son trafic routier et ses places de parking. L'implantation de plus en plus massive des bâtiments européens crée en outre de perpétuelles déviations et modifications pour les usagers.

- ***Les emplois subalternes générés par la présence de la Commission*** : on constate que si un certain nombre d'emplois est dû à la présence de l'Union européenne, au fil des années ce sont de plus en plus des emplois peu qualifiés nouveaux qui sont créés. Ceci n'est pas forcément négatif dans un horizon d'offre d'emploi surqualifié, mais cette évolution reste malgré tout un baromètre des relations entre les habitants de Bruxelles et l'Union européenne.

LES ACTEURS DE LA MOBILISATION

De manière à percevoir l'ampleur de la mobilisation, nous présentons ici quelques acteurs :

ARAU (ATELIER DE RECHERCHE ET D' ACTIONS URBAINES)

Né en 1969, l'ARAU (l'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines) ne se bat pas contre l'Europe, mais contre la manière dont l'Europe s'implante.

Son objectif est avant tout de sauver du logement. Elle essaye de montrer que les projets des uns et des autres sont du mauvais urbanisme, car ils empêchent la présence du logement, ce qui entraîne une diminution de la qualité de vie même pour les bureaux.



*Exemple d'architecture –
Quartier européen*

Pour son ancien président L'implantation des bureaux dans le quartier européen est due à plusieurs causes :

- les femmes, depuis l'après-guerre, ont commencé à conduire des voitures. Ce qui a permis une mobilité plus aisée et le transfert vers des quartiers moins denses ;
- les grandes maisons patriciennes n'étaient plus occupées à 100%, devenaient trop grandes. En cause la longévité de la population et le fait qu'on ne vivait plus tous ensemble sous le même toit ;
- l'intérêt d'être « près du pouvoir », symboliquement situé rue de la Loi.

Cette destruction des maisons patriciennes et l'implantation des premiers bureaux a fait « tâche d'huile » même pour les bureaux non européens, tout le quartier s'est transformé. Cela convenait à la fois aux familles désireuses de quitter l'endroit et aux bureaux.

Le problème est aussi dû à la vision de Bruxelles :

- de l'Etat (c'est le Ministère des affaires étrangères qui négocie les implantations des institutions internationales à Bruxelles). L'Etat est l'ennemi de Bruxelles, c'est lui qui a détruit Bruxelles et non pas le capitalisme privé. Pour certains plus Bruxelles est un zoning, moins il y a de Bruxellois et mieux c'est.
- de celle d'une certaine partie des milieux bourgeois bruxellois, qui sont incapables de penser la complexité (la ville = la complexité) et pour qui Bruxelles est avant tout une capitale et non une ville.

IEB (INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES)

Au début des années 70, les premiers comités d'habitants se sont constitués à Bruxelles pour défendre leur ville face aux destructions massives, à la construction du métro, à l'invasion des bureaux et des autoroutes urbaines,... Ils décidèrent d'unir leurs forces en créant une fédération : Inter Environnement Bruxelles.

Aujourd'hui IEB regroupe près de 80 comités d'habitants.

En 30 ans, Inter-Environnement Bruxelles et ses comités d'habitants ont contribué au sauvetage du réseau de trams, à la mise en place de politiques de rénovation de l'habitat et à la protection du patrimoine bâti et des espaces verts.

Plus fondamental encore, ils obtinrent que les habitants puissent s'exprimer, grâce aux enquêtes publiques, sur les projets qui touchent leur cadre de vie.

IEB lutte depuis le début contre l'implantation anarchique des bâtiments européens. Elle est impliquée dans la Coordination Europe

BRAL (BRUSSELSE RAAD VOOR LEEFMILIEU)

Le BRAL est un réseau indépendant, né en 1973, de comités d'habitants et d'habitants actifs qui s'impliquent en Région bruxelloise pour l'environnement urbain au sens large, donc tant pour l'environnement que la mobilité, l'urbanisme et la rénovation urbaine. Il défend, entre autres, un logement de qualité et une politique participative en matière de rénovation urbaine.

Il soutient les groupes locaux, notamment en rendant l'information accessible, en faisant la publicité des décisions, en aidant à déterminer des stratégies. Il organise des réunions d'habitants, des actions médiatiques, des formations, la participation à des procédures officielles de concertation, il fait du lobbying auprès de pouvoirs publics, il diffuse un périodique d'information et dispose d'un site. Il est impliqué dans la Coordination Europe.

Le GAQ

En 1973 un Comité du quartier Nord –Est²³ est créé face à la menace d'un projet d'autoroute dans la vallée du Maelbeek et d'un autre en direction du centre ville. Le GAQ a vraiment pris son envol lors des problèmes dus à l'implantation du Parlement européen. Il est très international. Le territoire couvert par lui compte les bâtiments européens les plus anciens.

Le GAQ a le sentiment que les pouvoirs publics se servent de lui car depuis 10 ans, les choses se passent autrement que sur le papier.

²³ En 1982 une asbl Groupe d'Animation du Quartier Nord-Est (le GAQ) est constituée. Et en 2003 elle est rebaptisée Groupe d'Animation du Quartier européen de la ville de Bruxelles. Le quartier Nord Est est celui où se situent les principaux bâtiments de l'Europe.

La Région de Bruxelles Capitale a initié un rapport, assez exhaustif sur la situation, « Axes directeurs » du quartier Bruxelles-Europe, intégrant le PRAS, le PRD²⁴, les règlements d'urbanismes, les conventions avec l'Union Européenne, les promoteurs.

Aujourd'hui on peut avancer que les mentalités ont changé du côté européen, de plus en plus les fonctionnaires du parlement demandent à avoir des contacts directs avec les comités de quartier.²⁵ Mais il n'y a pas eu de débats au sein des institutions européennes, ni de documents de synthèse sur la question de l'incidence de leur implantation à Bruxelles. Nous avons posé la question auprès du Parlement européen pour en connaître la cause. La réponse est que *« ce sont les acteurs du projet immobilier, d'une part la Région et d'autres part le ou les promoteurs immobiliers soumis à la réglementation belge qui ont effectués des études »*.²⁶

La Ville de Bruxelles dispose d'un Comité de concertation entre la ville et l'Europe. Mais, excepté les enquêtes publiques, il y a très peu d'endroits officiels où les habitants peuvent s'exprimer.

C'est le Comité d'habitants du quartier nord est de Bruxelles. Les problèmes de ce quartier, couvert par le GAQ, sont : les zones de bureaux mortes le soir et le weekend et l'insécurité due à cela ; les nouveaux habitants qui y sont de passage (non domiciliés, ne payant pas d'impôts, pas là le weekend, non intégrés à la vie de quartier,...) Ce comité agit pour une protection accrue du caractère résidentiel du quartier.

Pour sa présidente, un comité d'habitants a comme mission *« de répercuter les demandes dominantes des habitants là où elles peuvent être entendues. Le comité ne doit pas décider des zones de négociation avec les pouvoirs publics ou faire leur procès »*.²⁷

Le GAQ et d'autres ont pu faire en sorte que les Plans Régionaux d'Affectation du Sol 1 et 2 sauvegardent les habitations résidentielles, et empêche l'avancée du liseré commercial (envahissement des petits restaurants, snacks et autres.

²⁴ PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol et PRD = Plan Régional de Développement.

²⁵ Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, ouvrage cité

²⁶ Daniel Denruyter, Parlement européen, Infodoc, mail reçu le 3 juin 2003

²⁷ Conseil de la région de Bruxelles Capitale, ouvrage cité

LE KAPUTT

Suite à l'expropriation de plusieurs îlots d'habitation (îlot Stévin) et l'occupation de ces bâtiments vides par des habitants à revenus modestes, dans les années 1980, une association socio-culturelle le Kaputt a été créée afin de faire connaître le lieu à un public plus large et aider à revitaliser le quartier via des activités culturelles et sociales, tables d'hôte et autres. (Voir plus loin pour le détail de la lutte menée).

COORDINATION EUROPE

Cette coordination regroupe plusieurs associations actives face à l'implantation des institutions européennes²⁸.

Elle fonctionne de manière autant « défensive qu'offensive ».

Elle est intervenue auprès des autorités en faveur d'une action intercommunale dans le quartier européen, contre la délocalisation des charges d'urbanisme, pour un exercice cohérent des compétences régionales, une affectation des fonds de l'accord de coopération, l'accueil de l'Europe à Bruxelles et pour un Gouvernement fédéral assurant mieux ses responsabilités.

A un moment donné elle a réussi à mettre sur pied une concertation avec toutes les parties concernées, institutions européennes comprises, mais la participation à cette concertation s'est estompée après quelques années et les décisions importantes ont été prises ailleurs.

LE COLLECTIF BRUXXEL

Le collectif a été créé lors de la présidence belge de l'Union européenne en 2001. Il était composé d'individus isolés et d'autres associations et collectifs.

Diverses actions ont été menées :

- l'occupation de la gare Léopold ;
- la création d'une radio qui a émis durant le sommet européen de Laeken en décembre 2001 : « il s'agissait de mettre en avant des initiatives qui construisent au quotidien une autre Europe généreuse, sans frontières, basée sur des pratiques égalitaires et solidaires » ;

²⁸ La Coordination regroupe l'Association du Quartier Léopold, l'association des riverains Jourdan et le GAQ, soutenues par le BRAL et IEB.

- la création d'un jeu, le Monopoly District Euroland (calqué sur le Monopoly) : « jeu complexe où presque tous les coups sont permis. Son leitmotiv : accueillir l'Europe à Bruxelles. On s'y dispute de juteux marchés immobiliers, avec à la clef : monopoles, expropriations, constructions et baux emphytéotiques. Le joueur qui aura reçu le plus d'argent des pouvoirs locaux et européens sera déclaré vainqueur ».

AUTRES

De nombreux autres acteurs peuvent être cités, comme, par exemple : l'Association du Quartier Léopold ; Riverains Jourdain ; le comité Pascale Toulouse ; le syndicat des fonctionnaires européens (qui s'est proposé comme interlocuteur dans les débats sur « les conditions de l'accueil des infrastructures européennes et leur incidence sur le tissu urbain et social des quartiers concernés »).

L'Europe n'apporte pas que des désagréments. Grâce à ses financements de nombreuses actions peuvent être initiées. Comme par exemple en matière de rénovation d'un quartier et ou encore en matière de découverte de la ville vue sous l'angle des cyclistes.

RECYCLART

En 1997 se développe un second projet URBAN dans le quartier de la gare de la Chapelle (territoire de la ville de Bruxelles – en dehors du quartier européen). De nombreux jeunes habitent le quartier, mais ils doivent faire face à tous les problèmes classiques des centres urbains dégradés.



Le projet RECYCLART (qui associe la Commission européenne, la Ville de Bruxelles et la société des chemins de fer) veut régénérer le quartier par le biais de la « *créativité urbaine* ». Cela passe par l'amélioration de l'environnement et des infrastructures du quartier, mais aussi par l'organisation d'activités artistiques et culturelles impliquant les jeunes du quartier.

*Dans une gare, un projet de
créativité urbaine*

La gare est couverte de peintures murales et une maison « RECYCLART » est ouverte pour accueillir des expositions, pour installer des studios et des salles de répétition, pour héberger de jeunes artistes, pour former et aider les chercheurs d'emploi, ... Un bar-café avec une petite restauration à prix démocratique est ouvert également.



L'objectif recherché est de redynamiser le quartier en faisant de cet espace un véritable pôle culturel en ébullition (un « laboratoire » d'expérimentations culturelles).



Des « tags » urbains valorisés



PRO VELO

L'asbl PRO VELO est née en 1992 de la volonté de plusieurs cyclistes de mettre en commun leurs compétences en vue de conseiller les autorités en matière d'aménagements cyclables et d'organiser des événements de promotion de l'usage du vélo. Depuis 1994, PRO VELO propose des tours guidés dans Bruxelles ainsi que des cours de vélo-école.

Ils tentent d'augmenter le nombre d'utilisateurs de vélo en faisant la promotion du vélo à l'école et au travail. Une campagne récente s'adressait même aux eurocrates... Mais ils ne sont pas actifs au niveau des luttes urbaines.

LES ORIGINES DE LA MOBILISATION

C'est durant **les années '70-'80** moment de prise de conscience du « saccage du patrimoine urbain bruxellois », que les associations vont commencer à réfléchir sur l'implantation et l'extension des infrastructures européennes dans certains quartiers de Bruxelles.

Les comités d'habitants vont naître et commenceront à se montrer réticents notamment face aux expropriations souvent inutiles.²⁹ Auparavant la résistance des habitants était quasiment nulle. Les démarches d'expropriation se faisaient avec la complicité des Bourgmestres.

Le constat général des comités de quartier est simple : **Bruxelles, surtout le quartier européen, a subi un désastre urbain, mais l'Europe et ses institutions ne peuvent pas être tenues pour seules responsables.** La Région de Bruxelles (nouvelle Région belge en 1989, pour rappel) était sans doute encore trop jeune et trop fragile pour résister aux choix dictés par l'Europe et elle a « *toujours approuvé les principales options en matière d'implantation des institutions de l'Union, n'hésitant pas à sacrifier des terrains bâtis et habités pour satisfaire l'appétit de la Commission, du Conseil des Ministres ou du Parlement*³⁰. ».

Selon ces auteurs, les Plans Régionaux de Développement n'ont pas intégré cette problématique en laissant le quartier européen « *à la dérive des intérêts particuliers* » et les Communes

²⁹ Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, Proposition de résolution concernant l'implantation des institutions européennes à Bruxelles, Session ordinaire 14 février 2003

³⁰ « L'Europe en quartiers – Comment accompagner la présence de l'Europe à Bruxelles ? », op. cit.

bruxelloises concernées n'avaient pas de moyens suffisants pour agir. On avance aussi l'absence de politique immobilière, de vision d'ensemble et de planification.

D'autre part l'attitude du gouvernement belge a étonné par sa passivité et son manque de perspective.³¹ Et surtout, la raison d'Etat, nourrie par le gigantesque enjeu politique et économique que représente l'accueil de l'Union européenne à Bruxelles, a fait barrage à la contestation des associations d'habitants³².

Diverses études ont été réalisées. Notamment **une étude d'urbanisme** de la zone du Quartier Nord –Est et européen de Bruxelles « **Espace- Bruxelles-Europe** » a été menée durant deux années pour aboutir à tout une série de conclusions et de recommandations en 1987. Elle donne aux habitants des perspectives satisfaisantes d'amélioration de leur habitat : plus de dérogation aux plans de secteur (plus d'empiètement sur l'habitat par le bureau) ; réalisation de programmes prioritaires pour les quartiers les plus touchés, amélioration des problèmes de circulation, etc.

L'étude préconisait aussi la création d'une société de développement. Un Comité Régional d'Accompagnement qui réunissait des représentants des pouvoirs publics régionaux et communaux avec en consultation certains organes comme, par exemple, les comités de quartier a bien fonctionné pendant plusieurs années avant de s'arrêter.

Quelques années plus tard, l'évaluation des retombées réelles pour les habitants est assez négative selon les associations³³ : cette étude a surtout permis de délivrer de nouveaux permis de bâtir ; les communes n'ont pas tenu leurs engagements d'améliorer le mieux-être des habitants ; les zones d'intervention prioritaire sont quasi toutes restées des zones de forte spéculation immobilière.



*« Mur » de protestation réalisé par les habitants.
Exemple :
« Vous voulez envoyer une lettre. Si vous n'êtes pas parlementaire, reculez de 20 cases. »*



³¹ Thierry Demey, ouvrage cité

³² idem

³³ « L'Europe en quartiers – Comment accompagner la présence de l'Europe à Bruxelles ? », op. cit.

LES ROLES DES ACTEURS ET LEUR STRUCTURATION

Les données qui suivent émanent de lectures, mais aussi de la rencontre d'une série d'organisations ou d'associations d'habitants qui se sont structurés pour lutter contre les phénomènes d'expulsion et/ou de délocalisation dus à l'implantation des bâtiments européens.

Voir le questionnaire qui a servi de base de discussion en [ANNEXE 01](#).

Depuis le début de la mobilisation des habitants et des associations, et encore aujourd'hui, de nombreux combats sont et ont été menés, parfois en vain, parfois avec succès. En voici quelques exemples.

MOBILISATION CONTRE DEUX PROJETS D'AUTOROUTE URBAINE (IEB – ARAU)

Au début des années '70, les associations et les habitants se sont mobilisés suite à la découverte de projets d'autoroutes urbaines traversant Bruxelles pour alimenter le quartier européen. Plusieurs sites étaient sujet à expropriation.

Une de ces autoroutes devait traverser une vallée, densément peuplée. Les pouvoirs publics étaient pour ce projet, notamment la commune d'Ixelles sur le territoire de la laquelle est située cette vallée, car elle y voyait le moyen de résoudre des problèmes d'inondation assez fréquents dans cette vallée.

Un des arguments principaux d'une des deux associations pour empêcher cette démolition-construction a été de dire qu'on ne pourrait plus reconstruire de logements aux abords de cette route car elle passerait dans le creux de la vallée. Il n'aurait plus été possible de construire sur les côtés trop en pente (on aurait du couper les collines !).

Suite à la pression, à la mobilisation des associations et des habitants et grâce à l'appui d'un Ministre, le projet ne s'est pas réalisé. En 2003 des travaux ont été réalisés pour creuser un bassin d'orage et répondre ainsi au problème des inondations.

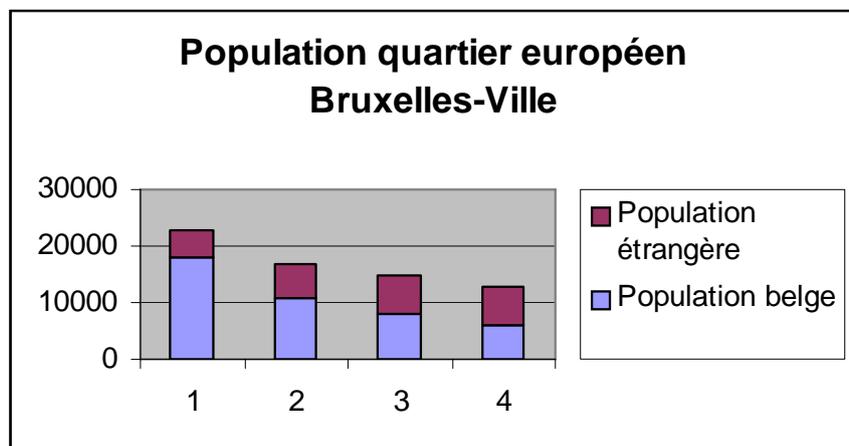
Actions menées : information large des associations et des habitants sur l'implantation de cette autoroute urbaine, lobbying auprès des personnalités politiques belges, manifestations diverses.

Actions de l'ARAU : organisation de tours (bus-pédestre-...) dans la Ville de Bruxelles = concept de tourisme alternatif pour montrer la réalité des principaux enjeux urbains : « *Bruxelles autrement* » - « *Vivre à Bruxelles* », conférences de presse, école urbaine, organisation midi de l'urbanisme.

Actions de l'IEB : lobbying auprès des politiques belges, participation aux enquêtes publiques et comités de concertation, diffusion d'informations (publications), organisation de manifestations sur l'urbanisme, poursuite de procédures contentieuses au niveau administratif ou judiciaire,...

MOBILISATION CONTRE LES LOGEMENTS OCCUPES TEMPORAIREMENT (GAQ)

L'un des combats menés par cette association concerne les logements occupés temporairement. Actuellement, dans le quartier européen, *beaucoup de logements ne sont occupés que temporairement par des personnes qui travaillent pour l'Europe*. Il y a 8.000 ménages, mais seulement 5.000 déclarations fiscales. Cela engendre des problèmes comme la spéculation, la hausse des loyers, les problèmes de mobilité et cela chasse une certaine population qui n'a pas les moyens. Ce n'est donc pas positif pour la création de liens sociaux durables.



Le souhait du GAQ serait de voir émigrer cette population vers les zones administratives (ou encore que les eurocrates habitent davantage là où se trouvent leurs bureaux pour y remettre un peu d'habitat...)

Actions menées : information des habitants notamment via un journal « *Inforquartier* », organisation des activités socio-culturelles de quartier pour améliorer la convivialité et les liens sociaux entre habitants, mobilisations spécifiques lors des

enquêtes pour la modification d'affectation des bâtiments, lobbying auprès des politiques belges, participation aux réunions de concertation en matière d'aménagement, site Internet et réunions mensuelles ouvertes aux habitants pour les informer et pour rechercher des solutions ensemble.

REDECOUVERTE DE LIEUX SITUES DANS LES QUARTIERS EUROPEENS (Nova – City Mine(d))

Il s'agit principalement de projeter des films : l'objectif est de *mettre en situation des films projetés dans des lieux insolites, des espaces publics inusités, qui sont le théâtre d'importantes mutations urbaines*, et tout cela gratuitement.

Cette action est menée en partenariat entre le cinéma Nova (asbl gérée par un collectif de bénévoles qui gère une salle de cinéma dédiée aux films et vidéos de productions indépendantes) et l'asbl City Mine(d) (association socio-culturelle qui œuvre dans les territoires défavorisés). Ce partenariat a investi plusieurs lieux situés dans le quartier européen comme le Parc Anonyme, situé en plein quartier européen ou encore l'esplanade du parlement européen. Le public a ainsi pu faire connaissance avec le plus grand futur domaine public de Bruxelles.

Actions menées : séances de cinéma « *Festival PleinOpenair* », concerts, animations diverses dans des espaces subissant d'importantes mutations urbaines en général.

OCCUPATION D'UNE GARE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE ALTERNATIF D'INFORMATION SUR L'EUROPE (BruXXel)

D'octobre 2001 à janvier 2002, dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, le collectif BruXXel a occupé la gare du Luxembourg, abandonnée depuis quelques mois et située aux pieds du Parlement européen. Les bâtiments de cette gare (une des premières bâties en Europe), exceptés quelques éléments dont la façade, sont voués à disparaître pour y laisser place aux extensions du Parlement.

L'objectif était de développer un espace alternatif d'information sur l'Europe, un forum public de réflexion et d'action autour, notamment, de la politique menée par l'Union européenne ou encore de l'avenir de Bruxelles comme capitale

internationale. Bref, d'être une alternative à « l'Info Point » officiel abrité au rez-de-chaussée du Parlement européen. Parallèlement, il s'agissait également de permettre la réappropriation de ce territoire par ses habitants et de soutenir des comités de quartier dans leur combat contre l'expansion du Parlement européen.

Actions menées : Occupation de la gare durant quelques mois, organisation de débats, concerts musicaux, diffusion de publications et projections diverses, diffusion d'une information alternative sur les enjeux européens.

MOBILISATION POUR SAUVER L'ÎLOT STÉVIN (Kaputt)

En 1971, plusieurs blocs d'habitat (appelés l'îlot Stevin) ont été expropriés afin de constituer une réserve foncière pour l'extension des bâtiments européens. Quelques années après, un autre site est aussi exproprié pour les mêmes raisons.

Début des années 1980 débute une lutte pour sauver le premier site de la démolition, le rénover et en faire du logement public. Et des maisons vides sont occupées...

Une association, le Kaputt, est créée afin de faire connaître le lieu à un public plus large et d'aider à revitaliser le quartier via des activités culturelles et sociales, des tables d'hôte et d'autres activités.



*Maison finalement du
« Kaputt »*

Des baux précaires (prolongés de mois en mois) sont signés avec l'Etat fédéral, propriétaire des lieux, qui négociait avec la ville de Bruxelles pour échanger ces terrains contre d'autres.

Il y avait alors 37 habitations (21 occupées et 16 vides) dans lesquelles vivaient 45 familles, principalement d'origine étrangère.

Dès 1990, tout est mis en œuvre pour faire partir ces occupants : guerre à l'usure avec l'Etat fédéral qui est gestionnaire de l'îlot ; une série de procès contre le Kaputt ; une enquête policière ; plusieurs procédures d'expulsion.

Une forte mobilisation des occupants et de leurs alliés est mise en œuvre : pétition, lobbying auprès des politiques, pressions, actions et manifestations diverses.

Finalement les résidents ont obtenu la reconduction d'un bail précaire par le Ministre des travaux publics et la cessation des procès.

En 1997 apparaît une nouvelle menace d'expulsion de la ville de Bruxelles qui propose de vendre l'îlot au Fédéral dans le but de le revendre à des particuliers.

Nouvelles actions : lobbying auprès du Ministre pour qu'il ne rachète pas ; scandale au Conseil communal (ils montrent leur postérieur lors d'une séance du conseil), de nombreuses manifestations sociales et culturelles, une grève de la faim.

En 1998, les habitants du Kaputt créent « Classe » (Convivialité, Libertés et Actions Sociales et Sensibilités Européennes) qui propose un projet de relance urbanistique de l'îlot. Ils proposent notamment que les maisons vides puissent être rachetées par des jeunes propriétaires avec un projet socio-culturel, mais les autorités communales refusent. Ils souhaitent réhabiliter le quartier sans chasser les habitants à bas revenus.

Pour les représentants du Kaputt, le squatt n'est pas une solution. Le stade de l'occupation est une contrainte vu la situation du logement à Bruxelles. Il s'agit avant tout de travailler avec les familles en précarité.

Une partie des habitants ne soutenaient pas ce mouvement car ils pensaient que la vente des maisons allait revaloriser le quartier, augmenter sa plus-value et qu'ils pourraient racheter les maisons pour pas trop cher

Les pouvoirs publics ont tout essayé pour casser la solidarité entre les habitants : enquête auprès du fisc ; création d'un faux comité de quartier ; violence.

Il y a eu une mobilisation importante d'autres associations comme l'ARAU, le MOC (Mouvement Ouvrier Chrétien), des sociétés de logements sociaux, un grand syndicat, plusieurs personnalités politiques pour soutenir les occupants.

Certains des occupants se sont mis sur les listes de deux des principaux partis politiques (socialiste et libéral) lors des élections régionales en 1999.

Mais finalement les partis ne les ont pas soutenu jusqu'au bout.

Finalement l'expulsion a eu lieu en juillet 2000 et les bâtiments occupés ont été murés.

Une vente aux enchères, une première fois annulée, s'est malgré tout déroulée et seulement 3 maisons ont pu être rachetées par d'anciens habitants.

Grâce à cette action :

- il y a eu plusieurs *avancées au niveau du droit*, notamment une jurisprudence sur l'occupation de squatt

qui permet de rester jusqu'aux travaux et l'élargissement du droit de préemption (lorsque des biens publics sont vendus, les pouvoirs publics ont le droit d'acheter en premier).

- au niveau urbanistique *l'îlot a été sauvé* et le Parc Anonyme, dernier espace vert de l'îlot Stévin, créé ;
- *les locataires ont pu faire des économies sur les loyers*. Pendant près de 20 ans, ils ont payé entre 75 et 125 €/mois. Ce qui a permis à de nombreuses familles d'acheter une maison ailleurs.

Actions menées : occupations de maisons expropriées (habitations à bail précaire), activités socio-culturelles (table d'hôte de cuisine exotique – concerts), manifestations diverses (mettre en peinture le Ministère des travaux publics – grèves de la faim – scandale durant une réunion de politiques - ...), participation à des procès, lobbying auprès de politiques belges.

UN MOUVEMENT DE STRUCTURATION DES ACTEURS

Depuis quelques années, différentes associations (surtout les plus importantes) ont décidé de se regrouper au sein d'une « **Coordination Europe** » (voir plus haut la liste des acteurs de la mobilisation). Les 5 associations qui en font partie actuellement espèrent ainsi avoir plus de poids lors de négociations ou d'actions de lobbying.

Il est intéressant de voir que cette nouvelle structuration est une réponse des acteurs de terrain face à l'ampleur des implantations et à la limite d'interventions sur le terrain qui ne se faisaient qu'au coup par coup et par quartier. L'avenir nous dira si davantage d'acteurs cités rejoindront cette plate-forme de coordination.



Couvent abandonné, transformé en bibliothèque par et pour l'Union européenne

TYPOLOGIE DES PROCESSUS DE RESISTANCE DES ACTEURS

Ces diverses expériences montrent, qu'à Bruxelles, ce sont surtout certains types d'actions de mobilisation qui sont entrepris :

- *Des actions de lobbying politique* (mais destinées semble-t-il exclusivement aux représentants politiques belges). Ces actions atteignent d'autant mieux leur cible aujourd'hui que les associations sont plus structurées et qu'elles ont en face d'elles de vrais interlocuteurs comme la Région de Bruxelles Capitale.
- *Des actions d'information de la population* (journaux, publications, études, enquêtes, tour bus...) parce que la population est et reste sous informée de ce qui se passe sur son propre territoire. Par exemple, peu de Bruxellois savaient qu'une grande autoroute urbaine risquait de se construire sur leur territoire.
- *Des actions « coups de poing » avec des happening*, des manifestations visibles (mais rarement agressives vis-à-vis des autorités politiques) tels que des grèves, une mise en peinture d'un lieu public, un scandale lors d'une séance publique d'un conseil communal, etc.
- *Des actions d'occupation de la Ville* avec l'idée qu'il faut occuper les immeubles vides (même si ce n'est pas une solution), occuper les espaces européens pour y effectuer des projections de cinéma, occuper une gare comme espace symbolique de la mobilité et des croisements culturels, ...
- *Des actions pour occuper les espaces de débat sur l'aménagement urbanistique de la ville* (participation aux comités de consultations ou de concertation).
- *Des actions de proposition d'espaces de débat sur l'Europe* parce qu'il ne semble y avoir qu'une seule ligne de pensée sur les bienfaits et méfaits de l'Union européenne pour Bruxelles. Il s'agit de créer des lieux alternatifs où l'on peut développer une autre manière de voir les choses.

- *Des actions de type juridique et judiciaire*, notamment pour défendre ses droits, mais aussi pour faire évoluer le droit en matière d'urbanisme et, en particulier celui des locataires et des squatteurs.
- *Des actions de type socio-culturel* extrêmement nombreuses sur Bruxelles : peinture, affiches, graffitis, concerts, restaurant alternatif, café-bar alternatif, séances de cinéma, visite du patrimoine architectural et urbanistique (en tour bus ou en vélo), etc.

ROLE DE LA PRESSE ET DES MEDIA

La presse écrite francophone diffuse assez largement les informations à sa disposition concernant les bâtiments de l'Union européenne. Elle relaye des informations traitant de la destruction de patrimoine immobilier, des annonces diverses émanant des politiques ou des promoteurs immobiliers ainsi que les actions menées par les habitants. Elle a ainsi joué un rôle évident de **médiatisation des actions de mobilisation des habitants**, avec des articles intitulés « *Opposition à l'extension des communautés européennes* », « *Mobilisation à la rue Wiertz* », « *Des habitants mobilisés* », « *Habitants au bord de la crise de nerf* », etc. Les journalistes en ont profité pour donner toutes sortes de noms aux habitants : « *les Mohicans bruxellois* », « *les Gaulois* », « *les Fous* », etc.

Des coupures de presse et la rencontre d'un journaliste du SOIR (Monsieur François Robert) ont permis de répondre de manière plus précise aux questions suivantes :

Quelle image de l'Union européenne véhicule la presse aujourd'hui ?

« Jusqu'à il y a un an ou deux, l'implantation des bâtiments européens ne passionnait pas grand monde, sauf les habitants des quartiers concernés. Depuis le Traité de Nice, l'Europe est devenu un véritable interlocuteur et Bruxelles est devenu officiellement capitale de l'Europe. »

« Depuis les années '80, et après l'euphorie des années '60, la presse avait surtout contribué à l'image négative de l'Union européenne. Il y a eu l'affaire de l'amiante dans le Berlaymont, puis celle des parkings où il y avait deux poids et deux mesures : les Bruxellois ne trouvaient pas à se parquer alors que les fonctionnaires pouvaient avoir tous les parkings. »



Depuis un an ou deux, la presse contribue également à améliorer l'image de l'Union européenne, en montrant que les discussions ne se font plus face à un « ventre mou »

« Mais, Monsieur, il y a six cent vingt-six députés, mille sept cents fonctionnaires, deux mille trois cents places de parking. C'est ça la démocratie. »

Quel est ou a été l'impact de la diffusion de ce type d'informations auprès des acteurs, et en particulier les habitants ?

« Je pense que la presse a globalement bien aidé les habitants de ces quartiers. Avant, personne ne les écoutait. La presse a permis de relayer leurs problèmes. Quand les habitants trouvent un canal d'expression, ils ont moins tendance à dériver de manière caricaturale. Par ailleurs, il me semble que les décideurs ont également acquis un certain réflexe consistant à aller voir ce que pensent les habitants. »

« La presse a eu un véritable rôle important à ce niveau, même si certains habitants ou certaines associations trouvent que nous n'en faisons pas assez. »

(Ce que nous ont confirmé les associations...)

Quelle utilisation de la presse par les promoteurs immobiliers ?

Apparemment, les promoteurs immobiliers et les pouvoirs publics se sont servis de la presse pour annoncer certains projets de grande envergure. Ils semblent alors miser sur le fait que, même s'il y a une opposition, il restera toujours quelque chose du projet « médiatisé ».

Parfois également, la presse n'hésite pas à divulguer certaines tractations secrètes, ce qui n'empêche pas forcément les choses de se passer, mais crée un climat de suspicion intense.

Quelle relation entre la presse et les pouvoirs publics ?

« La presse a joué un rôle de catalyseur et d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les habitants spoliés depuis 10 ou 15 ans. Ceux-ci ne croient plus en rien et ont des discours très radicaux. La presse permet de calmer jeu en leur donnant un canal d'expression et crée chez les pouvoirs publics le réflexe de davantage prendre en compte ces habitants. »

Et les sujets à la mode chronologiquement ?

A la lecture des coupures de presse, on peut « à la louche » définir certains sujets qui ont davantage été mis sur le devant de la scène dans la presse écrite : dans les années '60, c'est l'euphorie des débuts – dans les années '70, la presse s'intéresse surtout à l'aménagement de certains lieux, comme la vallée du Maelbeek – dans les années '80, l'image se ternit et on parle de tous les problèmes liés à l'extension des bâtiment européens – dans les années '90, l'attention est focalisée sur des problèmes précis : l'amiante contenue dans le parlement, les parkings utilisés par les fonctionnaires européens – dans les années 2000, il s'agit de l'extension des bâtiments et d'un début de véritable dialogue.

En conclusion, il faut signaler que, malgré la bonne médiatisation réalisée par les media, leur action n'a pas empêché la venue et l'extension des constructions destinées à l'Union européenne. Cependant, leur intervention a permis de modifier certains projets, de différer la mise en oeuvre d'autre projets (prolongeant le temps de réflexion), voire de restreindre les appétits des promoteurs et de modifier la façon de se comporter et d'agir des pouvoirs publics belges et de l'Europe. Et pour reprendre les paroles du journaliste interrogés : *« Aujourd'hui, les choses s'améliorent, il y a des avancées positives, mais les dégâts ont été faits à 90% ».*



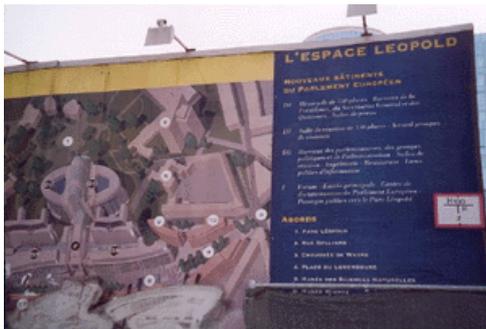
Publicité vantant le bon accueil à l'Europe par les Bruxellois...



... à proximité d'immeubles abandonnés suite à la spéculation

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce dernier chapitre n'a pas pour objectif de parler de conclusions ou de recommandations émises à destination d'un organe (associatif ou public) bruxellois. Il s'agit plutôt de tirer quelques enseignements de cette mobilisation destinés aux lecteurs de ce travail : d'autres associations dans le monde qui ont aussi à devoir lutter contre l'implantation de méga-projets et les phénomènes d'expulsion et de délocalisation de population que ces projets entraînent.



Information sur les extensions

1. **Informers correctement et à temps les populations.** Plusieurs exemples montrent combien la population bruxelloise a été sous-informée face à certains projets (tels que l'autoroute urbaine). Un premier travail est donc de permettre à la population d'être mieux informée sur les projets qui la concernent. Il est évident que les formes d'information sont ici très importantes (les voies généralement choisies – administratives – écrites – etc.) ne toucheront qu'une minorité d'individus et d'autres supports d'information doivent être utilisés.
2. **Réaliser une mémoire collective urbaine :** « Il n'existe pas d'archives publiques permettant de retracer l'histoire de l'installation des institutions de notre capitale³⁴ ». Dans le cas présent, beaucoup d'actions ont été – en tout cas au départ – menées au coup par coup, sans réflexion d'ensemble, sans même la réalisation d'archives publiques permettant de retracer l'histoire urbaine d'une cité.
3. **Réaliser des études d'impact** permettant de mieux évaluer les aspects positifs et négatifs de ces projets (éviter les réactions purement allergiques des uns et les carnets roses des autres). Dans le cas de méga-projets comme celui-ci, il est évident que chacun a son point de vue, son idée sur la question et qu'une étude permettant d'objectiver les différents impacts³⁵ positifs et négatifs dans les divers domaines de la vie de la cité a permis aux

³⁴ Proposition de résolution concernant l'implantation des institutions européennes, Denis Grimberghs, compte-rendu analytique n°20, 21/02/2003.

³⁵ Cfr « L'impact socio-économique des institutions européennes et internationales dans la Région de Bruxelles-Capitale », op. cit. On y aborde les impacts des Institutions européenne en classifiant par types d'acteurs plus ou moins proches de l'Union européenne (mais on retrouvera aussi les secteurs influencés par l'UE et les secteurs influencés par l'activité de l'UE, les écoles européennes, etc.). Les effets d'impact analysés le sont sur : le milieu urbain – l'immobilier et l'urbanisme – la circulation et l'environnement – l'impact culturel)

acteurs de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause.

4. **Avoir des interlocuteurs dès le départ.** Dans le cas présent, on notera qu'une des premières causes de dérapage et du fonctionnement « au coup par coup » est le manque d'interlocuteurs tant du côté bruxellois qu'europpéen. En 1958, la Belgique est encore fédérale et n'est pas un véritable acteur actif dans le débat sur l'implantation des bâtiments européens. Ce n'est qu'avec la régionalisation de la Belgique (1989) qu'apparaît un Gouvernement bruxellois qui va commencer à réglementer l'implantation du « méga-projet » et se poser comme un acteur véritable dans le débat. Du côté de l'Europe, c'est le même problème : il faudra attendre le Traité de Nice en 2001 pour que les Communautés européennes soient instituées et pour que la Région de Bruxelles capitale puisse discuter avec de vrais interlocuteurs sur les conséquences urbanistique et sociales des implantations des bâtiments européens.



Des chantiers gigantesques

5. **Apprendre à se mobiliser sur une autre échelle de territoire.** Dans le cas de tels méga-projets, il est évident que rapidement les compétences de chacun sont dépassées. C'est vrai au niveau des autorités publiques, mais c'est aussi le cas, d'une certaine manière, pour les associations de quartier. L'échelle de l'implantation requiert une autre échelle d'organisation des acteurs tant publics que privés. Dans le cas présent, il y a eu du côtés des pouvoirs publics des accords entre le niveau fédéral et le niveau régional. De même, les acteurs de terrain se sont regroupés en « Coordination Europe ».

6. **Réaliser un tableau de bord commun en matière de gestion urbaine** avec les acteurs concernés pour mener des actions cohérentes. Le plus difficile, sur de si grandes échelles de territoire, c'est d'avoir un plan global et cohérent. Dans la nouvelle résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sur l'implantation des institutions européennes à Bruxelles (21/02/2003), on voit se dessiner cette volonté de travailler de manière concertée et transversale (actions face aux promoteurs immobiliers, relance du logement, sauvetage de certains quartiers et du commerce de proximité, etc.).

L'introduction de cette résolution montre combien le manque d'action concertée a été néfaste pour Bruxelles : « *l'expérience bruxelloise a démontré qu'un développement mal maîtrisé, en l'absence d'un plan global et d'une structure de concertation, des institutions européennes à Bruxelles a conduit à créer des effets néfastes aux points de vue urbanistique, social et sur le marché de l'immobilier* ».



7. **Discuter des problèmes aussi avec les acteurs du méga-projet** (autorités européennes – fonctionnaires européens – syndicat des fonctionnaires). De manière récurrente, on voit que presque toutes les actions de lobbying des associations ont été dirigées vers l'acteur compétent en matière d'aménagement du territoire à Bruxelles (les autorités belges). Il est évident qu'au-delà des difficultés, il est intéressant aussi de pouvoir discuter et négocier avec les acteurs du méga-projet car ils sont aussi à la base de certaines décisions. Dans le cas présent, un syndicat de fonctionnaires s'est proposé comme interlocuteur. De même, certains micro-projets ont pu se réaliser grâce à ce dialogue (comme, par exemple la récupération du patrimoine religieux local pour en faire une bibliothèque et un centre œcuménique).

8. **Utiliser les leviers d'action mis à la disposition des autorités compétentes.** Les autorités compétentes ont ici semblé ne pas « oser » utiliser les leviers mis à leur disposition dans un premier temps ; elles ne semblent pas non plus avoir beaucoup utilisé les retombées économiques positives de ce méga-projet pour financer les dérives négatives de celui-ci. (en terme de foncier : contrôle des attributions de terrains dont la Région de Bruxelles est propriétaire et contrôle des affectation pour lutter contre les « bureaux clandestins » qui détruisent le logement; en termes de financement : meilleure utilisation des charges d'urbanisme générées par les permis bureaux).

9. **Mener des actions volontaire de « remixité urbaine »** dans des quartiers où seuls demeurent la fonction de bureaux. Voilà une action nécessaire sans doute dans de nombreux cas d'implantation de méga-projets qui doivent créer tout un univers direct ou indirect autour d'eux. Une action volontaire de remixité des fonctions du quartier ou de la ville s'avère dès lors nécessaire (il faut savoir dire

halte aux implantations de même nature à proximité du mégaprojet).

10. **Crédibiliser l'action des habitants et des associations.** Une manière de leur donner du poids est peut-être de leur confier une étude (de la part des pouvoirs publics) ou de mener cette étude de manière volontaire (en dépit des pouvoirs publics). On l'a vu, la plupart des actions menées sont les actions de lobbying politique et sont destinées à faire bouger la situation, mais aussi à renforcer le crédit des associations de terrain.

11. **Utiliser la culture comme vecteur de résistance.** Enfin, rappelons que presque toutes les associations rencontrées ont à leur actif de nombreuses actions culturelles. Dans une ville très mouvante naturelle, où ces mouvances sont accentuées par des délocalisations, des expropriations, des changements d'itinéraires, des « trous » urbains continuels,... le facteur culturel reste un bon vecteur de cohésion sociale et d'identité urbaine. C'est une forme de sécurisation, de résistance non violente, qui a l'avantage de séduire tant les habitants que les autorités politiques. C'est un mode d'expression différent de l'écrit qui peut donc toucher des catégories de population difficile à sensibiliser et à mobiliser. C'est aussi, dans une ville bilingue officiellement (et davantage dans les faits), un moyen de dialogue qui dépasse l'usage des mots.



Intervention artistique des Comités de quartier aux abords du chantier du parlement européen



CONTACTS

AQL

Mail : aql@brutele.be

ARAU

<http://www.eurobru.com/arau.htm>

mail : arau@wol.be

BRAL

<http://bralvzw.be>

Mail : bral@bralvzw.be

BRUXXEL

<http://www.bruxxel.org>

CITY MINE(D)

<http://www.citymined.org>

GAQ

<http://www.gaq.be>

Mail : gaqne@hotmail.be

IEB

<http://www.ieb.be>

KAPUTT

Mail : grace.faes@freebel.net

NOVA

<http://www.nova-cinema.com>

PARLEMENT EUROPEEN- Infopoint

<http://www.europarl.eu.int/brussels>

Mail : infopoint@europarl.eu.int

PROVELO

<http://www.provelo.be>

Mail : info@provelo.be

RECYCLART

<http://www.recyclart.be>

Mail : info@recyclart.be

Bibliographie

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, Proposition de résolution concernant l'implantation des institutions européennes à Bruxelles, 14 février 2003

<http://www.weblex.irisnet.be/data/Crb/Doc/2002-03/105118/images.pdf>

L'impact socio-économique des institutions européennes et internationales dans la Région de Bruxelles-Capitale

<http://www.blbe.irisnet.be/europe/resume.pdf>

L'Union européenne et Bruxelles, Commission européenne

<http://europa.eu.int/comm/represent/be/french/bruxe2/brux.htm>

L'Europe en quartier. Comment accompagner la présence de l'Europe à Bruxelles ?, divers comités de quartier, 1995

Bruxelles l'européenne. Regards croisés sur une région capitale, Institut d'étude européenne, Tempora, 2001

Thierry Demey, Bruxelles historique d'une capitale en chantier, Paul Legrain (éd.), Bruxelles, 1992

Mathieu Van Criekingen, Le logement à Bruxelles : entre pressions de la mondialisation et réappropriation des quartiers anciens par les classes moyennes, Bruxelles, mai 2003

Articles de presse de 1973 à 2003 des quotidiens et hebdomadaires francophones belges et français suivants :

« Le Soir » ; « La Libre Belgique » ; « La Lanterne » ; « Le Drapeau Rouge » ; « La Dernière Heure » ; « Le Matin » ; « La Cité » ; « Vlan » ; « Le Monde »

et de la presse associative dont :

« Inforquartier », le bulletin d'information du Groupe d'Animation du Quartier européen de la ville de Bruxelles, « Ville et Habitants » magazine d'IEB et « Bruxelles en mouvement » le bimensuel d'Inter Environnement Bruxelles ; « Alert » la publication du Brusselse Raad voor het Leefmilieu ;

Annexes

- 01 - Questionnaire auprès des associations
- 02 - Présentation d'Habitat et Participation

Canevas questionnaire rencontres
HIC - ALLIANCE

Objectifs :

1. Mieux comprendre l'implication de l'installation de bâtiments UE sur les déplacements de population à Bruxelles ;
2. Analyser les processus de mobilisation des habitants et des associations (leurs formes de lutte contre les problèmes engendrés par ce méga-projet)

NOM de la personne rencontrée	
COORDONNEES	

A quel moment, vous et/ou votre association a pris conscience des problèmes générés par l'installation de bâtiments européens à Bruxelles (ou dans le quartier X) ?	
Quelle était alors votre analyse de la situation ?	
Quelles ont été vos premières actions/réponses face à cette situation ?	

Qu'en pensez-vous aujourd'hui ?	
Quelles sont les conséquences de votre action aujourd'hui ? Y a-t-il des aspects positifs ou négatifs visibles de votre action ?	
Comment avez-vous mobiliser d'autres acteurs (associations, habitants, comités,...) pour répondre à la situation ?	
Y a-t-il eu des liens avec les pouvoirs publics (Commune, CPAS, etc.) ? Ont-ils soutenu votre démarche ?	
Quels autres acteurs avez-vous rencontré pour essayer de faire bouger les choses ?	
Pouvez-vous expliciter certaines actions concrètes que vous avez menées et les conséquences qui en ont découlé ?	
ACTION I	
ACTION II	
ACTION III	

Annexe 02 : Présentation d'Habitat et Participation



Habitat et Participation est une association sans but lucratif créée en 1982 au sein de la faculté d'architecture de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve. Elle a pour objet social de promouvoir les pratiques participatives en matière d'habitat.

Ses principaux **axes thématiques de travail** sont :

- ◆ L'habitat et le logement
- ◆ Les espaces publics
- ◆ Le développement local
- ◆ L'exclusion sociale
- ◆ L'innovation sociale

Ses principales **méthodologies de travail** sont :

- ◆ Le travail en réseau
- ◆ La participation des tous les acteurs impliqués
- ◆ L'évaluation et l'auto-évaluation par les acteurs du projet
- ◆ La formation, la sensibilisation, la facilitation
- ◆ L'échange d'expériences
- ◆ Les études, les recherches

Quelques exemples **d'expérience utile** :

Depuis 1982, Habitat et Participation a mené de nombreuses activités telles que la promotion de **l'habitat groupé** (études, réalisation de brochures, exposition, tables rondes, etc.) en orientant ce sujet aujourd'hui vers l'habitat groupé pour les publics en précarité sociale, les personnes âgées, etc.

L'aménagement de places publiques, de places de village, d'espaces publics en faisant parler les habitants de leurs souhaits, en utilisant des méthodologies participatives.

Le droit à un habitat de qualité en participant à des groupes de pression au niveau national et international, en réalisant des études quantitatives et qualitatives sur l'habitat, notamment pour permettre la mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat en Région wallonne.

Le suivi et la formation d'acteurs de développement local, tant au niveau urbain que rural, en utilisant l'échange d'expériences, en coordonnant leur capacité d'expression pour l'auto-évaluation de projets et la revendication face aux autorités publiques.

La mise en place d'une **formation pour les élus locaux**, de manière à leur donner des outils et des méthodes plus participatives (mais efficaces) pour gérer leur territoire. Des modules de formation s'inspirant des travaux des Nations Unies ont été réalisés.

La mise en place d'outils de **gestion pour les projets présentant des innovations sociales**. Ces outils sont destinés aux travailleurs sociaux et aux pouvoirs publics, de manière à créer un terrain de compréhension de l'action de chacun.

Ceci sont quelques uns des travaux réalisés par Habitat et Participation dont l'objectif actuel est de plus en plus de *mettre les acteurs « en capacité »* de pouvoir gérer et promouvoir leurs projets. La notion de « participation » ayant évolué, les pratiques publiques ayant évolué, il s'agit surtout aujourd'hui de donner aux acteurs les moyens de « faire de la participation » de manière utile, compréhensible et efficace.